



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

Séance du 12 décembre 2022.

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	21
PRESENTS	15
VOTANTS	18

**DATE DE LA
CONVOCATION**

02/12/2022

OBJET

**Déploiement d'un réseau
territorial de promotion de
la santé et d'un Contrat
Local de Santé,
recrutement d'un chargé
de développement de la
Santé.**

Acte reçu en préfecture le
16 décembre 2022
Publié en ligne le
16 décembre 2022
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du deux décembre sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Lucile JOUAUX, Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESANI, Delphine PRIEUR, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU, Jean SELLIER. Sophie THERY.

Pouvoirs : Jean-Pierre CHEVALIER donne pouvoir à Alain BOUVIER
Sylvie MOLERO donne pouvoir à Véronique HELLEUX
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Jean-Pierre CHEVALIER, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON.

Absents : Hugo DUPONT, Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

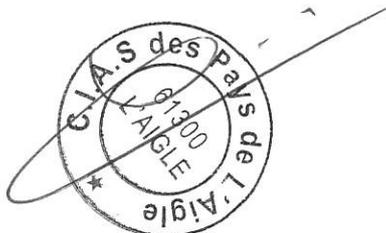
La Communauté de Communes a confirmé son positionnement en faveur « d'une politique de prévention et promotion de la santé à travers notamment des Contrats de santé locaux » lors de son conseil communautaire du 20 décembre 2018 (délibération n°2018-12.20.217 confiant la mission au CIAS).

Dans le but de favoriser une politique de santé globale de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, de favoriser le maintien et le développement du programme d'actions de prévention-promotion en santé à l'adresse de l'ensemble des habitants des Pays de L'Aigle, notamment des plus vulnérables, la CDC des Pays de L'Aigle confirme son engagement auprès de l'ARS Normandie pour développer un nouveau Contrat Local de Santé (CLS), en complément du Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) initié en 2019 sur le territoire (délibération du conseil d'administration du CIAS n°2019-06-19-048 en date du 19 juin 2019).

Outil au service d'une stratégie locale de la santé, le CLS vise à apporter une meilleure réponse de proximité aux besoins de la population et une meilleure articulation avec les politiques publiques pilotées par différents partenaires dans une logique de cohérence, de coordination et de décloisonnement. Le CIAS des Pays de L'Aigle a accueilli le premier contrat local de santé (CLS 1) signé sur le territoire normand en 2013, et sur la période 2013-2018.

Le projet de santé des Pays de L'Aigle portera une attention particulière à l'égard des habitants les plus éloignés du système de santé selon une démarche de santé communautaire : du quartier politique de la ville « La Madeleine » de L'Aigle, des quartiers de veille des villes de la CDC des Pays de L'Aigle et des territoires ruraux isolés. Il intégrera les orientations du programme d'actions du Réseau Territorial de Promotion de la Santé (défini en 2020) à

Accusé de réception en préfecture
161-200-22-12-12-062-2022-12-12-062-0000 et
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



continuité d'actions territoriales dans le respect de l'approche « parcours de santé globale sans rupture ».

Pour accompagner cette mise en œuvre, Le CIAS propose la création d'un poste non permanent de chargé(e) de développement de la santé, dont :

- les missions seraient réparties comme suit :
 - o 0.5 Etp pour le Contrat Local de Santé
 - o 0.5 Etp pour le Réseau Territorial de Promotion de la Santé.

Des demandes d'accompagnements financiers sont en cours auprès des instances suivantes, elles se déclinaient selon le tableau ci-dessous :

	Année 2023	
ETP chargée(e) de développement santé	5 000 €	
	50% CLS	50% RTPS
Mont ARS Normandie	1 250 € dans la limite de 2 500 €)	3 750 € dans la limite de 10 000 €)
Mont Région Normandie		3 000 € dans la limite de 10 000 €)
Mont DDETSPP Orne	5 000 €	
Mont CIAS Pays de L'Aigle	7 750 €	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

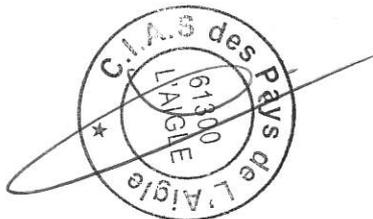
- **VALIDE** l'engagement du CIAS des Pays de L'Aigle dans un Contrat Local de Santé
- **CREE** le poste de chargé de développement de la santé CLS/RTPS
- **APPROUVE** les conventions ci-nommées,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et tout document nécessaire pour mener à bien cette démarche.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en préfecture le
16 décembre 2022
 Publié en ligne le
16 décembre 2022
 Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
 Nathalie LENÔTRE



Accusé de réception en préfecture
 061-200072387-20221212-2022-12-12-062-DE
 Date de télétransmission : 16/12/2022
 Date de réception préfecture : 16/12/2022